



Syndicat des Enseignants - Unsa de l'Ardèche

À Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Directeur Académique des Services de l'Éducation
Nationale de l'Ardèche

Privas, le 09 septembre 2025

Objet : Journée de solidarité

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Des collègues nous ont alertés sur la difficulté à s'organiser pour assister à un temps de travail programmé le mercredi 17 septembre matin, avec un délai de prévenance de 9 jours seulement

Ce manque d'anticipation met nos collègues en difficulté dans l'articulation entre leur vie professionnelle et leur vie personnelle. Se posent des difficultés majeures au niveau de la question de la garde des enfants des rendez-vous médicaux qui, étant donné la pénurie dans les services de santé, demandent à être planifiés des mois à l'avance !

Le SE-Unsa demande un examen bienveillant des demandes d'autorisation d'absence pour ces collègues qui seront dans l'impossibilité d'être présent-e-s sur cette demi-journée au calendrier tardif.

De plus, dans l'email envoyé aux écoles, il est indiqué que cette journée de solidarité suivra

« *deux axes prioritaires, en cohérence avec les orientations nationales :*

- *La mise en œuvre des nouveaux programmes qui nécessitent une appropriation par les équipes afin d'assurer une continuité pédagogique et une progression cohérente des apprentissages.*
- *L'égalité entre les filles et les garçons, principe fondamental de notre école républicaine, consacrée par le Code de l'éducation (article L.111-1 et L.121-1) »*

Concernant la journée de solidarité, la *note de service du 17 novembre 2005* est formelle. Elle précise que « Pour les personnels enseignants des premier et second degrés et les personnels d'éducation : Une journée, le cas échéant fractionnée en deux demi-journées, est consacrée hors temps scolaire à la concertation sur le projet d'école. (...) Sa date est déterminée dans le premier degré par l'inspecteur de l'éducation nationale après consultation du conseil des maîtres. »

La formation est certes importante mais n'est pas prévue pour ce type de journée où le travail de concertation a toute sa place. Les formations sont prévues dans le cadre des Animations Pédagogiques ou du Plan Départemental de Formation.

Ainsi, le SE-Unsa demande que, pour l'année scolaire prochaine, leurs dates soient communiquées avant la rentrée de septembre et que le temps correspondant à cette journée soit utilisé selon l'organisation et la thématique proposées par les équipes enseignantes.

En conclusion, le SE-Unsa souhaite que ces temps de travail fassent l'objet de concertation et d'anticipation. Leur optimisation ira de pair avec le respect des personnels nécessaire à une bonne attractivité de nos métiers.

En vous remerciant de l'attention que vous accorderez à ce courrier et nos demandes, aux réponses que vous saurez y apporter, nous vous prions de croire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, à notre sincère dévouement pour le service d'éducation, ses élèves et ses personnels.

La Secrétaire Départementale du SE-Unsa de l'Ardèche